



CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 AVRIL 2019

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Début de séance : 19 h

Affiché le 12 avril 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 35

L'An Deux Mille Dix-neuf, le 10 avril, à 19 h, le Conseil Municipal de Charenton-le-Pont s'est réuni en séance publique dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Hervé GICQUEL, Maire.

Etaient présents : M. GICQUEL, Mme MAGNE ; M. SEGALAT, Mme LEHOUT-POSMAINTIER ; M. GAILHAC ; M. CRON ; Mme CERTIN ; M. TURANO ; Mme HERBERT ; M. BOCCARA ; M. MIROUDOT ; M. VAN DEN AKKER ; M. DROUVILLE ; M. ROURE ; Mme GRUBER ; M. BENOIT ; Mme MENOU ; Mme OBENANS ; Mme GONNET ; Mme EL HARTI ; Mme MEUNIER ; M. MAZURE ; M. CARREL ; Mme DE LA BRETEQUE ; M. CASTRO ; M. BELLAÏCHE ; Mme UDDIN ; M. RAMBAUD ; Mme BERTRAND ; Mme GRATIET.

Etaient excusés : Mme MOLINA ; M. FAINTUCH ; Mme LYET ; Mme KADOUCH ; M. GABISON, Mme BERTRAND.

Etaient absents : M. CASTRO.

- 1) **Désignation du secrétaire de séance :** Monsieur CRON
- 2) **Présentation des décisions prises par le Maire en application de l'article L2122-22 du CGCT**
Rapporteur : Monsieur le Maire **Délibération 2019-025**

Monsieur le Maire a rendu compte au Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- 3) **Modalités d'accès et fixation des tarifs de location des équipements suivants :**
 - a. salle Toffoli
 - b. salle du Tribunal d'Instance
 - c. salles de l'Espace Art & Liberté
 - d. salles du Théâtre des Deux Rives
 - e. salles de l'Espace Jeunesse et du studio d'enregistrement
 - f. installations sportives**Rapporteur : Monsieur MAZURE** **Délibération 2019-026**

Le Conseil Municipal a fixé, à la majorité (4 voix contre – groupes « Charenton avant Tout » et « Pour Charenton : l'Humain et l'Ecologie »), les tarifs de location de la salle Toffoli, de la salle du Tribunal d'Instance, des salles de l'Espace Art & Liberté, des salles du Théâtre des Deux Rives, des salles de l'Espace Jeunesse et du studio d'enregistrement et des installations sportives.

Ces tarifs peuvent être consultés à l'accueil de l'Hôtel de Ville.

4) Fixation des modalités de calcul de la redevance des conventions d'occupation de logements appartenant au domaine public
Rapporteur : Monsieur MAZURE **Délibération 2019-027**

Le Conseil Municipal a décidé, à la majorité (4 voix contre – groupes « Charenton avant Tout » et « Pour Charenton : l'Humain et l'Ecologie ») de :

- modifier les modalités de calcul des redevances dues en contrepartie de l'occupation de logements appartenant au domaine public, en prenant comme base les valeurs locatives fixée par l'Observatoire des Loyers de l'Agglomération Parisienne (OLAP)
- prendre en compte la valeur médiane minorée pour le calcul de la redevance afin de tenir compte des nuisances occasionnées par le fait d'habiter au sein d'un équipement communal et du caractère précaire de cette mise à disposition

5) Reprise anticipée des résultats 2018 - Budget Commune
Rapporteur : Monsieur SEGALAT **Délibération 2019-028**

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, la reprise anticipée des résultats 2018 selon les conditions ci-dessous :

Résultat de fonctionnement N-1 estimé :	6 243 932,16 €
Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 Ville	10 411 644,20 €
Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 Ville	- <u>3 011 344,66 €</u>
• soit un résultat de la section d'investissement	7 400 299,54 €
• Prévission d'affectation : en réserves article 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)	6 243 932,16 €

6) Vote du Budget Primitif 2019
Rapporteur : Monsieur SEGALAT **Délibération 2019-029**

Le Conseil Municipal a adopté, à la majorité (4 voix contre - groupes « Charenton avant Tout » et « Pour Charenton : l'Humain et l'Ecologie »), le Budget Primitif de la Commune pour l'année 2019 arrêté à la somme de 93 644 103.60€.

7) Vote des taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières pour l'année 2019
Rapporteur : Monsieur SEGALAT **Délibération 2019-030**

Le Conseil Municipal a fixé, à l'unanimité des voix exprimées (4 abstentions - groupes « Charenton avant Tout » et « Pour Charenton : l'Humain et l'Ecologie »), pour la Commune de Charenton-le-Pont, les taux d'imposition pour l'année 2019, comme suit :

- Taxe d'habitation : 18,07 %
- Foncier bâti : 15,44 %
- Foncier non bâti : 22,52 %

- 8) **Approbation d'une garantie d'emprunt d'un montant total de 5 234 000 € souscrit par IMMOBILIERE 3F dans le cadre de l'opération de réhabilitation de la résidence « Victor Hugo », sis 1,3,5,6,14, rue Robert Schuman et 14, rue Victor Hugo, de 256 logements, et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention liée au Contrat de Prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations n° 89347**

Rapporteur : Monsieur DROUVILLE

Délibération 2019-031

Le Conseil Municipal a accordé, à **l'unanimité**, la garantie d'emprunt à IMMOBILIERE 3F pour un montant total de 5 234 000€ et a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention afférente.

- 9) **Revalorisation des tarifs du conservatoire de musique André Navarra, applicables à compter de la rentrée de septembre 2019**

Rapporteur : Madame HERBERT

Délibération 2019-032

Le Conseil Municipal a fixé, à la **majorité (4 voix contre – groupes « Charenton avant Tout » et « Pour Charenton : l'Humain et l'Ecologie »)**, les tarifs d'inscription aux cours du conservatoire de musique André Navarra.

Les tarifs seront applicables à la rentrée de septembre 2019.

Ces tarifs peuvent être consultés à l'accueil de l'Hôtel de Ville.

- 10) **Revalorisation des tarifs des cotisations et des tarifs de rachats de matières premières des matériaux rentrant dans la composition des gravures, modelages et moulages par les élèves ainsi que des conférences d'histoire de l'art, de l'Atelier d'arts plastiques Pierre Soulages, applicables à compter de la rentrée de septembre 2019**

Rapporteur : Madame HERBERT

Délibération 2019-033

Le Conseil Municipal a fixé, à la **majorité (4 voix contre – groupes « Charenton avant Tout » et « Pour Charenton : l'Humain et l'Ecologie »)**, les tarifs d'inscription aux activités de l'Atelier d'arts plastiques Pierre Soulages, les tarifs de participation au rachat des matériaux et des conférences d'Histoire de l'Art à compter de la rentrée de septembre 2019.

Ces tarifs peuvent être consultés à l'accueil de l'Hôtel de Ville.

- 11) **Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention d'aide à la création pour la Compagnie Miss O Youk pour le spectacle « Ni Oui Ni Non, n'en parlons plus »**

Rapporteur : Madame HERBERT

Délibération 2019-034

Le Conseil Municipal a approuvé, à **l'unanimité**, la convention d'aide à la création pour la Compagnie Miss O Youk pour un montant de 2000 € et a autorisé Monsieur le Maire de signer la convention.

- 12) **Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de partenariat avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement**

Rapporteur : Monsieur GAILHAC

Délibération 2019-035

Le Conseil Municipal a autorisé, à **l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement 94 de juin 2019 à décembre 2020, relative à l'organisation de permanences de conseil en qualité architecturale pour un montant de 1360 euros.

13) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer les demandes d'autorisations nécessaires à la réhabilitation du complexe Telemaco Gouin et de changer l'affectation d'une partie de l'avenue Jean Jaurès située devant le complexe Telemaco Gouin

Rapporteur : Madame CERTIN

Délibération 2019-036

Le Conseil Municipal a constaté, **à l'unanimité**, que l'extension du bâtiment sur le domaine public non cadastré « avenue Jean Jaurès » n'affecte pas les fonctions de desserte et/ou de circulation assurées par la voie.

Il autorise Monsieur le Maire de faire établir et de signer tous les documents nécessaires à la création d'une parcelle issue du domaine public non cadastré « avenue Jean Jaurès ».

Délibération 2019-037

Le Conseil Municipal a autorisé, **à l'unanimité**, Monsieur le Maire à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme nécessaires à la réhabilitation du complexe Telemaco Gouin et de signer tout document s'y rapportant.

14) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une convention afférente à l'installation et à l'entretien des œuvres artistiques de Brixx

Rapporteur : Madame HERBERT

Délibération 2019-038

Le Conseil Municipal a autorisé, **à l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'œuvres artistiques avec l'artiste BRIKX (Monsieur AGLIETTA Thomas) pour préciser les conditions d'installation des portraits, les modalités d'entretien des œuvres et les questions de sécurité et d'assurance.

15) Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'adhérer à deux réseaux agissant sur la dynamique commerciale des centres villes : « Centre-Ville en Mouvement » et « Vitrines de France »

Rapporteur : Monsieur MAZURE

Délibération 2019-039

Le Conseil Municipal a approuvé, **à l'unanimité**, l'adhésion de la ville au réseau « Centre-ville en mouvement » pour une durée d'un an.

Le tarif de l'adhésion est de 1000 euros par an.

Rapporteur : Monsieur MAZURE

Délibération 2019-040

Le Conseil Municipal a approuvé, **à l'unanimité**, l'adhésion de la ville au réseau « Vitrines de France » pour une durée d'un an.

Le tarif de l'adhésion est de 648 euros par an.

- 16) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une convention d'occupation temporaire du domaine public communal pour l'installation d'un kiosque à journaux place des Marseillais à Charenton-le-Pont avec la SAS MEDIAKIOSK et de fixer le montant de la redevance afférente**

Rapporteur : Monsieur MAZURE

Délibération 2019-041

Le Conseil Municipal a autorisé, **à l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer une convention de conception, fourniture, entretien, maintenance et exploitation publicitaire d'un kiosque de Presse avec la société Mediakiosk.

Il a fixé la redevance de ladite occupation du domaine public à un montant annuel de 1100 euros HT.

Fin de séance : 21h50

**Toutes les délibérations et les documents sont consultables
auprès du service Administration Générale (Hôtel de Ville – 48 rue de Paris).**